

## **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 23 MAI 2017**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le mardi 23 mai 2017 à 18 h 30.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Sont également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 11088-05-17**

---

**ATTENDU QU'**un ordre du jour a été transmis lors de l'envoi de l'avis de convocation de la présente assemblée extraordinaire;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal sont présents et qu'il serait requis d'ajouter une résolution relative à l'acceptation de la programmation de travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2014 à 2018;

**ATTENU QUE** tous les membres du conseil municipal ont accepté individuellement l'ajout de la résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient acceptés avec l'ajout de la résolution no. 5.1.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal**  
Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2017
- 4. Appel d'offres et soumissions**  
*Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé en date du 15 mai 2017.*
  - 4.1 Octroi de la soumission pour l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Acceptation de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2014 à 2018
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX  
RÉSOLUTION NO. 11089-05-17**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 mai 2017 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

**4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS**

**Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé en date du 15 mai 2017.**

**4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES USAGÉ  
RÉSOLUTION NO. 11090-05-17**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues ont été ouvertes le 15 mai 2017 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Équipement MDL Inc;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ERIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Équipement MDL Inc. au montant de 76 113,45 \$ (taxes incluses), le tout conditionnel à une inspection complète par un employé municipal tel qu'inscrit au devis.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à **Équipement MDL Inc.**, 1725 Du Cerf, Longueuil (Québec) J4N 1N2, **Machinerie Québec.com Inc.**, 89 rue des Jardins de l'Aurore, Lavaltrie (Québec) J5T 1A9 ainsi qu'à **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3.

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2014 À 2018  
RÉSOLUTION NO. 11091-05-17**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET RESOLU UNANIMEMENT QUE :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la présente résolution soit adressée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**8. SÉCURITÉ INCENDIE**

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**11. COMPTES**

**12. DIVERS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 11092-05-17**

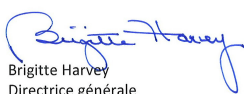
---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE** l'assemblée soit levée à 18 h 50.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

  
Brigitte Harvey  
Directrice générale

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale